

# P.L.U.

---

Plan Local d'Urbanisme

## Commune de Sérézin de la Tour

**5.2.e. Déchets**





**ORDURES MENAGERES**

**COLLECTIVITE : SEREZIN DE LA TOUR**

**Adhérente au Syndicat Mixte Nord Dauphiné**  
Siège : 1180, chemin de Rajat, BP 25, 38540 Heyrieux

**1. ETAT ACTUEL**

**1.1. Fréquence des collectes:**

Ramassage hebdomadaire :  
Tonnage annuel OM : 177,91 tonnes en 2020 soit 163,5 kg / hab. / an (population au 01/01/2020)  
Tonnage annuel recyclables : 42.8 kg/hab / an (2019) – emballages – papiers - verre

**1.2. Lieu de décharge ou de traitement**

Les ordures collectées sont traitées ou incinérées au : SITOM NI à Bourgoin-Jallieu.  
Les emballages recyclables sont traités sur les centres de tri de Paprec Chassieu (69) et Suez Firminy (42). Le verre est regroupé sur le site du SMND à Heyrieux et envoyée en filière de recyclage (OI Manufacturing France).

**1.3. Nature de la décharge et superficie**

- Sauvage
- Autorisée
- Arrêté préfectoral n°  
du  
Date du rapport du géologue :

**1.4. Mode de traitement et date de mise en service des installations**

- Décharge contrôlée
- Broyage
- Incinération

## **1.5. Organisation du service**

Cadre du service	Collecte	Transport	Traitement
Intercommunal			
Syndical	X	X	
Privé			

## **1.6. Conclusion sur les services existants (Degré de satisfaction)**

Le tri sélectif s'effectue grâce à la présence de 2 points propres de 3 containers, situés :

- Au Stade
- A la Mairie

Il a été collecté pour l'année en 2016, 2017 et 2018, 2019 et 2020 (en kg / habitant / an) pour la commune :

### 2016

- verres : 25.1 tonnes
- papiers : 17.4 tonnes
- corps creux d'emballage : 8.1 tonnes

### 2017

- verres : 23.8 tonnes
- papiers : 14.5 tonnes
- corps creux d'emballage : 8 tonnes

### 2018

- verres : 23,9 tonnes
- papiers : 15.4 tonnes
- corps creux d'emballage : 8.4 tonnes

### 2019

- verres : 23.6 tonnes
- papiers : 12.5 tonnes
- corps creux d'emballage : 9.5 tonnes

### 2020

- verres : 28.4 tonnes
- papiers : 11.2 tonnes
- corps creux d'emballage : 9.7 tonnes

Les habitants ont accès aux déchèteries de : Nivolas-Vermelle et Ruy-Montceau et à l'ensemble des déchèteries du territoire SMND

NB : la déchèterie de Saint-Victor de Cessieu sera gérée par le SICTOM de Morestel à compter du 01/01/2022.

## **2. ETAT FUTUR**

### **2.1. Conclusions**

Les colonnes papiers seront transformées en colonnes « emballages et papiers en mélange » pour l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Un point verre et emballages complémentaire (1 colonne verre – 1 colonne emballages) doit être rajouté sur la commune dans le cadre de l'extension des consignes de tri (préconisations de densification de l'éco-organisme CITEO). A cet effet, le SMND doit faire suivre d'ici fin 2021 en Mairie une fiche technique d'état des lieux de la collecte en apport volontaire avec carte de positionnement des points existants et du nouveau point potentiel à étudier en concertation.

### **2.2. Services à créer**

Pas de solution à l'étude actuellement

X

Solutions à l'étude actuellement

Pose de colonne d'apport volontaire cartons à l'étude pour 2<sup>ème</sup> semestre 2022